

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE BESANCON



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Division de l'enseignement
supérieur

Dossier suivi par :
Mathieu NAVEL
Téléphone
03 81 65 47 03
Mél.
mathieu.navel@ac-
besancon.fr

45 avenue Carnot
25030 Besançon cedex

Vu le décret n° 87-155 du 5 mars 1987 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires modifié notamment par le décret n° 96-68 du 29 janvier 1996.

Vu l'arrêté ministériel du 12 février 1996 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration du centre national et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires

Vu l'arrêté ministériel du 23 septembre 2014 fixant la date des élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires

Vu la circulaire ministérielle n° 2012-0016 du 29 septembre 2014 relative au renouvellement des représentants étudiants au sein des conseils d'administration des CROUS

Vu l'avis de la 1^{ère} commission électorale du 17 octobre 2014

ARRETE

Article 1 :

Les élections pour le renouvellement des 7 représentants étudiants au conseil d'administration du CROUS de Besançon se dérouleront le mardi 18 novembre 2014. L'implantation et les horaires d'ouverture des bureaux et sections de vote sont les suivants :

Bureaux de vote dans deux restaurants : ouverture de 11h à 18h.

Besançon : restaurant universitaire Lumière
Belfort : restaurant universitaire Duvillard

Bureaux de vote dans les 4 autres restaurants : ouverture de 11h à 14h.

Besançon :
Restaurant universitaire du petit bouloie
Restaurant universitaire Canot
Restaurant universitaire Mégevand
Restaurant universitaire des Hauts de Chazal

Montbéliard :
Restaurant universitaire des portes du Jura

Bureaux de vote dans les résidences : ouverture de 15h à 19h.

Besançon :
Résidence Colette Stendhal
Résidence Colette Gigoux

Belfort :
Un bureau commun pour les résidences de Fernand Braudel et Jean-Paul Sartre

Montbéliard :
Résidence Thom

Sections de vote à l'UFC, assurées par le personnel du CROUS dans les locaux de l'université de Franche-Comté : ouverture de 9h à 17h.

Composantes de l'université de Franche-Comté :

Besançon :

UFR sciences du langage, de l'homme et de la société, site Mégevand.
UFR sciences et techniques
UFR sciences juridiques, économiques, politiques et de gestion
UFR sciences médicales et pharmaceutiques, site Ambroise Paré
UFR sciences et techniques des activités physiques et sportives
IUT de Besançon-Vesoul à Besançon
ESPE de Besançon, site Montjoux

2/3

Belfort :

UFR sciences, techniques et gestion de l'industrie, rue Roussel
IUT de Belfort-Montbéliard à Belfort
ESPE de Belfort

Montbéliard :

IUT de Belfort-Montbéliard, antenne de Montbéliard, place Tharradin

Vesoul :

IUT de Besançon-Vesoul, antenne de Vesoul

Lons-le-Saunier :

ESPE de Lons-le-Saunier

Sections de vote assurées par les établissements : ouverture de 11h à 15h.

Etablissements d'enseignement supérieur :

UTBM, site de Sévenans
ENSM
IMEA
IFPS
IFSI de Pontarlier
IFSI de Dole
IFSI de Lons le Saunier

Sections de vote assurées par les établissements publics locaux d'enseignement ayant des élèves inscrits dans les formations post-baccalauréat : ouverture de 11h à 15h.

Lycée Ferdinand Léger d'Audincourt
Lycée Condorcet de Belfort
Lycée Courbet de Belfort
Lycée Raoul Follereau de Belfort
Lycée Ledoux de Besançon
Lycée Pierre Adrien Paris de Besançon
Lycée Jules Haag de Besançon
Lycée Pasteur de Besançon
Lycée Pergaud de Besançon
Lycée Victor Hugo de Besançon
Lycée Privé Saint Jean de Besançon
Lycée Nodier de Dole
Lycée Jacques Duhamel de Dole
Lycée Paule Emile Victor de Champagnole
Lycée Cournot de Gray
Lycée Louis Aragon d'Héricourt
Lycée Jean Michel de Lons-le-Saunier
Lycée Colomb de Lure
Lycée Lumière de Luxeuil-les-Bains
Lycée Vernotte, Moirans en Montagne
Lycée Les Huisselets de Montbéliard
Lycée Le Grand Chénois de Montbéliard
Lycée Cuvier de Montbéliard
Lycée Viette de Montbéliard

Lycée Victor Bérard de Morez
Lycée Edgar Faure de Morteau
Lycée Du Bois de Mouchard
Lycée du Pré Saint-Sauveur de Saint-Claude
Lycée Hyacinthe Friant de Poligny
Lycée Xavier Marmier de Pontarlier
Lycée Belin de Vesoul
Lycée Les Haberges de Vesoul



3/3

Article 2 : Madame la directrice du CROUS de Besançon est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à la connaissance des intéressés par voie d'affichage.

Fait à Besançon le 22 octobre 2014

Le recteur,
chancelier des universités

Eric MARTIN